

Ordre des Médecins

Conseil départemental de l'Ain

Soins palliatifs
Équipe Mobile de Gériatrie
Secret médical : certificats, dossiers
À propos de la cotisation ordinale
Démographie médicale

Conseil de l'Ordre des Médecins
11, rue des Dîmes
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 23 07 14
Fax 04 74 24 61 31
E-mail : ain@01.medecin.fr
www.conseil01.ordre.medecin.fr

Directeur de la publication :
Dr Robert LACOMBE
Rédacteur en chef :
Dr Bernard BOCQUET



ÉDITORIAL

Dr Robert Lacombe

• page 3

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

- Les soins palliatifs : définition et mode d'emploi *Dr Marco A. Gambirasio* • pages 4-5
- Les équipes mobiles de Fleyriat unies face au Coronavirus *Dr Marco A. Gambirasio
Dr Christophe Vaiton* • pages 6-7
- Équipe Mobile de Gériatrie : évaluer pour mieux soigner *Dr Christophe Vaiton* • page 8
- Cellule de prévention des situations de détresse chez les personnes âgées *Dr Monique Pelletier* • page 9
- Un plan d'action pour favoriser l'accès aux soins *Mme Caroline Rohrhurst* • pages 10-11
- Déontologie : certificats et dossiers médicaux *Dr Robert Lacombe* • page 12
- Certificats de décès : les médecins retraités peuvent demander le paiement d'un forfait • page 13
- Accès aux soins pour les personnes porteuses d'un handicap • page 13
- Sommaire des bulletins depuis janvier 2012 - Bulletin en ligne • page 13
- La mission de l'AFEM (suite à la pandémie) *Mme Evelyne Baradel* • page 14
- À propos de la cotisation ordinale : exonérations, médecins retraités actifs : nouvelles mesures au CDOM pour plus d'équité *Dr Jacques Baradel* • page 15

UN PEU D'HISTOIRE

- Trois noms de rues : ils étaient aussi médecins... *Dr Bernard Bocquet* • pages 16-20

NÉCROLOGIE

- Dr Marie-Hélène Rollet, Dr Angèle Pochon, Dr Gilbert Badoux, Dr Philippe Dott • pages 21-24

ANNONCES

• page 25

MOUVEMENTS DE TABLEAU

• page 26

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental de l'Ain
Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBE
Président du Conseil départemental



Secrétariat
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi
8h30 - 17h00 le vendredi

SECRETARIAT

Mme Muriel
CONVERT

Mme Florence
BERNARDIN

Secrétaires administratives



04.74.23.07.14
ain@01.medecin.fr
fax 04.74.24.61.31

Éditorial



Docteur
Robert
LACOMBE
Président
du Conseil de l'Ain
de l'Ordre des Médecins

« *Il n'y a guère au monde un plus bel excès
que celui de la reconnaissance* »

La Bruyère, « *Les caractères* »

En ce début d'année 2020, l'incrédulité de certains n'avait d'égale que l'appréhension, voire la peur d'autres de nos concitoyens, en observant l'évolution de l'épidémie COVID-19, venant de l'Orient.

Notre pays a connu, suivant de quelques jours l'Italie, l'invasion virale.

La polémique n'est pas mon propos. Cependant, l'observation, l'écoute, la lecture, la réflexion, me conduisent à constater :

- la **méconnaissance** des risques liés à cette propagation du virus au début de l'épidémie, l'absence de masques compensée par des dons et le risque de la pénurie de certains médicaments ont généré des tensions regrettables.
- la **connaissance** rapide de la maladie par les équipessoignantes. La prise en charge, les efforts accomplis par les médecins de ville, dont certains l'ont payé de leur vie, la qualité des soins prodigués par nos confrères anesthésistes-réanimateurs et leurs équipes, ont impressionné la France entière.

Les nombreuses propositions d'aide venant de médecins en activité ou retraités pour participer humblement à la lutte ont montré, s'il en était besoin, que nous sommes toujours serviteurs de jour et de nuit, à l'exemple des régulateurs du 15, des médecins anesthésistes-réanimateurs, des infirmiers, aides-soignants et autres acteurs de la santé.

J'ai une pensée toute particulière pour tous nos confrères du département qui ont poursuivi leur activité malgré leur âge « dit à risques ».

- la **reconnaissance** qui s'est manifestée rapidement aux balcons. Des témoignages nombreux, spontanés, ont exprimé des remerciements venus du fond du cœur. Souhaitons qu'une des facettes de la reconnaissance soit la réalisation de promesses faites aux professionnels de la santé. Que ceux-ci bénéficient de conditions de travail améliorées et de rémunérations dignes du travail accompli non seulement en période épidémique, mais aussi, plus discrètement au quotidien. Utopie ?

À tous, en cette période estivale très particulière, je souhaite un temps de repos nécessaire à chacun, avant d'aborder l'automne dont nul ne connaît l'histoire.



Les soins palliatifs : définitions et mode d'emploi

Puisque la personne atteinte de maladie grave, chronique, évolutive ou terminale mettant en jeu le pronostic vital, nécessite un accompagnement et une prise en soins « globale », il existe depuis désormais 50 ans la possibilité de faire appel aux soins palliatifs. L'approche palliative, intégrée précocement, permet d'améliorer la qualité de vie, le contrôle des symptômes, la compréhension de la maladie, l'objectif des traitements et, dans certains cas, peut augmenter l'espérance de vie.¹

Les soins palliatifs doivent pouvoir être mis en place par tous les professionnels de santé et dans tous les lieux de vie ou de soins des personnes : **domicile, établissements médico-sociaux ou de santé.**² De nos jours, une personne qui souffre d'une maladie incurable, quelle que soit l'origine (cancer, démence, insuffisance d'organe...) doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en soins spécifique.

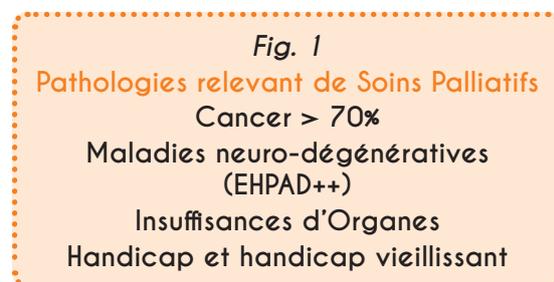
Les soins palliatifs ne s'adressent pas uniquement aux personnes en situation de « fin de vie », il y a désormais vaste consensus sur ce point : bien sûr il n'est toujours pas facile d'aborder la mort, et les annonces d'une « mauvaise nouvelle » nécessitent du temps et de l'expérience en soutien et communication. L'expertise palliative, à travers sa pratique interdisciplinaire, rend service aux malades, aux familles et aux équipes soignantes impliquées dans la prise en soins et l'accompagnement. L'évolution de cette discipline a permis de créer des véritables « filières » de professionnels de santé, inscrits dans un parcours de soins désormais bien connu et qui vise à privilégier le confort à tout moment.

Cela se traduit en deux mots : **anticipation et coordination.** Les acteurs de la prise en charge médicale et soignante à domicile et en établissement médico-social peuvent prendre contact avec une équipe (mobile) de soins palliatifs qui sera en mesure de répondre à leurs besoins et interrogations,



Docteur
Marco A.
GAMBIRASIO

en temps utile. Chaque territoire dispose d'une offre de soins palliatifs : les équipes mobiles et les unités d'hospitalisation sont répertoriées par GHT (Groupement Hospitalier Territorial) et leurs coordonnées aisément accessibles par tout professionnel de santé, libéral ou hospitalier.



› L'Équipe Mobile dans l'Offre De Soins Palliatifs du GHT de Bourg-en-Bresse

Il existe **2 Équipes Mobiles d'Accompagnement et Soins Palliatifs (EMASP)**, attachées à deux Centres Hospitaliers (Bourg et Oyonnax)

Il s'agit d'équipes pluridisciplinaires ayant des missions transversales d'évaluation, de conseil et d'accompagnement dans des situations complexes. Leur mission s'articule en intra-hospitalier mais aussi **sur le territoire, notamment au domicile des patients.** Plusieurs professionnels, services et établissements peuvent faire appel aux EMASP sous réserve de l'existence d'une convention et de l'accord préalable du médecin traitant ou référent du patient :

- Hôpitaux « GHT »
- EHPAD
- MAS
- FAM

Fig. 2

Indications au recours à une E.M.A.S.P.

- prise en charge globale
- prise en charge d'un ou de plusieurs symptômes pénibles (douleur, dyspnée, etc...)
- soutien d'équipe
- soutien de famille, suivi de deuil
- questionnement éthique (L.A.T. ...)
- demande de formation,
- débriefing autour d'une situation vécue difficile
- approches complémentaires (T.A.C., toucher empathique, haptonomie...)

L'EMASP n'a pas vocation à se substituer à la prise de décision médicale, mais peut être un interlocuteur privilégié en ce sens : elle a un rôle de conseil et de soutien, en outre elle propose un suivi en fonction de la complexité de la situation.

Nous rappelons ici que, selon la loi, toute personne majeure a le droit d'accès aux soins palliatifs (art. 37 du Code de la Déontologie Médicale et 1110-5 du Code de Santé Publique)^{3,4}.



CENTRE HOSPITALIER
DE BOURG-EN-BRESSE

Nous contacter :

EMASP - 900 route de Paris - BP 401
01012 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 45 40 65 - fax 04 74 45 46 58

Horaires secrétariat : lundi au vendredi
de 9 h à 17 h

Mail : emasp@ch-bourg01.fr

Médecin responsable :

Dr Marco A. GAMBIRASIO

› La « filière » palliative

• USP

Il existe une **Unité de Soins Palliatifs (USP)**, qui a pour objectif d'accueillir en court séjour des personnes nécessitant une **prise en soins complexe** (douleur rebelle, symptômes d'inconfort, réflexion éthique,

limitation ou arrêt des thérapeutiques, répit de famille ...) avant le retour dans leur lieu de vie.

L'Unité de Soins Palliatifs et Soins de Support du CH de Bourg-en-Bresse compte **10 lits** dont 1 est considéré « lit de repli HAD » : un patient en hospitalisation à domicile peut donc y être accueilli en cas de nécessité. Il est possible d'organiser une admission directe d'un patient, en joignant un médecin d'astreinte aux heures ouvrables.

• HAD

L'hospitalisation à domicile (HAD) permet l'intervention au domicile d'une **équipe pluridisciplinaire autour d'un patient** lorsque la **charge en soins devient complexe** (nursing « lourd », dispositifs médicotecniques etc).

Elle encourage un travail de collaboration avec les acteurs de soins libéraux (dans le cadre d'une convention), permettant ainsi de maintenir le lien déjà établi entre le patient et les soignants de proximité, qu'elle peut également former à des soins spécifiques si besoin.

Ainsi, l'HAD se veut être un **trait d'union entre la ville et l'hôpital** en permettant la réalisation de soins hospitaliers au domicile des patients et en facilitant l'accueil en hospitalisation conventionnelle, si cela s'avère nécessaire, en évitant au maximum le recours aux services d'urgences.

Toutes les communes du département de l'Ain sont normalement couvertes par une structure d'HAD. Les patients résidant en établissements sociaux et médico-sociaux peuvent, eux aussi, bénéficier d'une telle prise en charge.

Il existe **2 HAD** autorisées dans l'Ain, avec chacune un territoire d'intervention défini : **l'une est rattachée au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, l'autre à l'Hôpital Privé d'Ambérieu-en-Bugey.**

¹ <https://www.nejm.org/doi/pdf/10.1056/NEJMoa1000678>

² https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2730546/fr/l-essentiel-de-la-demarche-palliative

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/afficheTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031970253&categorieLien=id>

⁴ <https://www.conseil-national.medecin.fr/article/le-code-de-deontologie-medicale-915>

Les équipes mobiles de Fleyriat unies face au Coronavirus !

Docteur
Christophe
VAITON
(EMG)

Docteur
Marco A.
GAMBIRASIO
(EMASP)

Le contexte de crise sanitaire nationale liée à la pandémie « COVID-19 » a fortement impacté la population générale, en France et dans l'Ain. Ainsi, l'ensemble des activités des centres hospitaliers, des établissements médico-sociaux et des territoires de santé a été fortement impacté.

La complexité et l'urgence des événements récents ont imposé une modification radicale de l'organisation et des missions des équipes médico-soignantes : une mobilisation générale en faveur des personnes et des structures plus vulnérables a été l'un des choix stratégiques de l'administration du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse (CHB).

La complexité et l'urgence des événements récents ont imposé une modification radicale de l'organisation et des missions des équipes médico-soignantes : une mobilisation générale en faveur des personnes et des structures plus vulnérables a été l'un des choix stratégiques de l'administration du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse (CHB).

Dès le déclenchement du « plan blanc niveau 2 » le 9 mars 2020 au CHB, les **Équipes Mobiles Transversales de Gériatrie (EMG), d'Hygiène (EMH) et de Soins Palliatifs (EMASP)** se sont organisées pour apporter une réponse rapide face à l'urgence sanitaire.

Une stratégie commune d'action et de communication a été établie en moins d'une semaine, en créant un dispositif innovant et proactif afin d'accompagner les établissements médico-sociaux surtout EHPAD, quelques MAS, mais aussi les MARPA et foyers logements du territoire d'attractivité de « Fleyriat ».

Après validation de la « cellule de crise » du CHB il a été décidé :

→ de réorganiser l'Équipe Mobile de Gériatrie

- mise en place d'une « hotline gériatrique » de 8h30 à 18h afin d'apporter une réponse médicale immédiate aux médecins et soignants en lien ou non avec la COVID (conseils thérapeutiques, aide à l'orientation, recueils d'éléments directement accessibles en cas d'hospitalisation ou d'HAD).

- accompagnement des EHPAD, MARPA, foyers logements par contacts réguliers et systématiques avec possibilité de déplacement sur site.

- poursuite de l'activité gériatrique intra hospitalière en services de spécialités et aux urgences.

- participation à l'activité de court séjour gériatrique avec possibilité d'entrées directes grâce à un « screening » rigoureux des patients avant l'admission.

→ **l'intervention systématique de l'EMH dans les structures ayant déclaré des « cas » COVID + ou - suspects.**

→ **une mutualisation des moyens en personnel entre l'HAD et l'EMASP permettant le déploiement de l'HAD en EHPAD avec un circuit raccourci afin de faciliter :**

- l'inclusion d'un nombre supérieur de patients (jusqu'à 2x la capacité « normale »).

- la rapidité d'intervention : quelques heures (au lieu de quelques jours) dès réception de la demande par l'EMS.

« Dès le début de la pandémie, nous avons souhaité que l'EMG soit une interface « ville - hôpital » pour accompagner les personnes âgées et les soignants dans cette guerre contre le coronavirus, sans oublier la prise en charge des pathologies gériatriques habituelles »

Dr VAITON

→ **Mise en place du dispositif**

→ D'abord, une liste des EHPAD et établissements médico sociaux concernés a fait l'objet d'une répartition des appels en fonction des territoires de couverture de chacune des équipes mobiles.

- Ces structures ont été contactées afin d'expliquer la démarche et recueillir les besoins de manière systématique et régulière, surtout par l'EMG.
- Un logigramme d'organisation sous forme d'un « arbre décisionnel » a été diffusé le 27 mars et actualisé le 2 avril selon l'évolution de la stratégie. Y figurent :
 - les coordonnées des équipes et plages horaires de contact.
 - les critères d'orientation possible du patient, selon son état de santé au moment de l'appel (cf schéma ci-dessous).
 - les différents protocoles, y compris médicamenteux.
- Des réunions régulières entre les différents services intra hospitaliers concernés par le dispositif ont eu lieu, pour réajuster leur fonctionnement compte tenu de l'évolution des données épidémiologiques, les recommandations des tutelles et des sociétés savantes.
- La Direction du CHB a validé ce roulement en cellule de crise en informant en même temps l'ARS.

➤ Réflexions et analyse de la situation

La Crise « COVID-19 » a mis en lumière, si besoin était, les limites et difficultés des établissements médico-sociaux face à une population âgée fragile polyopathologique. Cela impose une réflexion ample et stratégique qui aura besoin de la participation de tous les acteurs du terrain et d'un pilotage responsable de la part des tutelles.

L'EMG, l'EMASP, l'EMH et l'HAD sont des partenaires du quotidien, leur implication n'est pas épisodique, ni ne doit être considérée comme telle : la continuité de la collaboration, le partage d'outils et d'expérience, la communication interprofessionnelle sont des opportunités à saisir au quotidien.

Notre souhait est de tendre la main aux acteurs de santé de la ville afin qu'ils reconnaissent dans le lien avec les équipes mobiles et territoriales des centres hospitaliers un véritable levier pour améliorer la qualité du parcours de soins des patients.

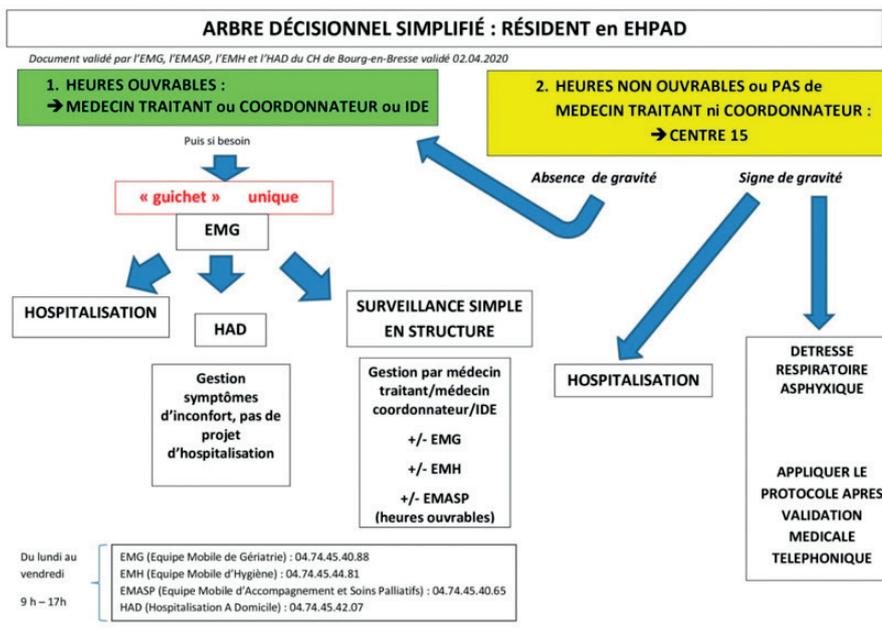
Notre ambition est de renforcer le lien entre la ville et l'hôpital, au service du patient.

« La COVID-19 a imposé un changement rapide de nos habitudes et système de valeurs.

Cette situation inédite a été un véritable défi : les soins palliatifs ont décidé de le relever en multipliant les efforts pour que chaque personne puisse bénéficier d'un accompagnement digne, malgré la contrainte du confinement »

Dr GAMBIRASIO

Nous remercions ici l'ample visibilité que l'Ordre des médecins nous a accordée lors de la rédaction de cet article et nous espérons susciter l'intérêt de tous nos Consœurs et Confrères, à qui nous adressons nos meilleurs sentiments ainsi que tout notre soutien.



Equipe Mobile de Gériatrie (EMG) : évaluer pour mieux soigner !



Docteur
Christophe
VAITON

Responsable Équipe
Mobile de Gériatrie
Bourg-en-Bresse

L'évaluation multidimensionnelle et pluridisciplinaire de la personne âgée est le pivot de la démarche gériatrique.

La prise en charge gériatrique doit être globale prenant en compte non seulement le diagnostic et le traitement des pathologies aiguës et chroniques mais aussi la prévention des complications, la conservation de l'autonomie et le devenir social du patient.

L'évaluation gériatrique standardisée par une démarche structurée visant à identifier les problèmes médicaux, psychologiques, fonctionnels et sociaux des patients âgés, ainsi qu'à répertorier leurs ressources et à évaluer leurs besoins. Cela permet de générer un **plan de prise en charge global et coordonné**.

L'Équipe Mobile de Gériatrie (EMG) du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse (CHB) réalise des évaluations chez les personnes hospitalisées ou non et aux urgences. Cette équipe regroupe des compétences de gériatre, d'infirmière coordinatrice, d'infirmière, d'ergothérapeute, de psychologue, d'assistante sociale et de secrétaire qui travaillent ensemble pour répondre à la demande d'évaluation.

Elle est basée sur 2 sites (Fleyriat rattachée au court séjour gériatrique, Hôtel-Dieu rattachée à l'unité cognitivo-comportementale).

L'EMG est en lien avec les structures et partenaires prenant en charge les personnes âgées dans le territoire de la filière gériatrique des Pays de l'Ain.

> Activités de l'EMG

- Évaluations gériatriques globales pluriprofessionnelles intra et extra hospitalières
- Consultations gériatriques et oncogériatriques
- Suivi de patients fragiles et accompagnement de l'entourage
- Partage des évaluations avec les acteurs de terrain et les médecins traitants
- Formations gériatriques

L'EMG est devenue la « hotline » à destination des EHPAD dès le début de la pandémie de Coronavirus en complément de la permanence téléphonique médicale gériatrique assurée par les gériatres du Centre Hospitalier.

L'infirmière coordinatrice est un maillon fort entre les patients, leurs familles, les acteurs de terrain et l'hôpital. Après un appel par rapport à une problématique gériatrique et un recueil de données, une synthèse est faite avec le gériatre afin de définir une proposition de prise en charge au médecin traitant : consultation gériatrique, conseils thérapeutiques, hospitalisation, visite à domicile, mise en place d'aides, sollicitation de structures ressources...

> Quand demander une évaluation par l'EMG ?

- ✓ Mon patient est en perte d'autonomie.
- ✓ Mon patient peut-il rester à domicile ?
- ✓ Mon patient dément a des troubles du comportement difficiles à gérer.
- ✓ Mon patient chute fréquemment.
- ✓ Mon patient vient régulièrement aux urgences.
- ✓ Mon patient est toujours fatigué.
- ✓ Mon patient polypathologique prend beaucoup de médicaments.
- ✓ Mon patient fragile à un cancer récemment diagnostiqué.



Ecouter
Evaluer
Préconiser
Accompagner
Coordonner
Former

Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse
Hôpital Fleyriat
900, route de Paris - CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE cedex

Téléphone : 04 74 45 40 88

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Télécopie : 04 74 45 40 89

semedgeria@ch-bourg01.fr

Le 29 novembre 2019, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Auvergne Rhône Alpes ARA, a organisé une première réunion intitulée :

« Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée »

Une seconde réunion devait avoir lieu au printemps 2020 mais elle n'a pas eu lieu compte tenu du confinement. Aussi, ce compte rendu sera assez bref et sera complété d'ici la fin de l'année 2020, espérons le.



Docteur
Monique
PELLETIER

À cette réunion étaient conviés des médecins, des membres de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Département, de l'Association d'Action Gériatrique de l'Ain (ADAG), du Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM). Mme Patricia Medina, responsable d'études qualitatives de l'ORS ARA, a présenté une étude menée de 2000 à 2015 sur **le suicide de la personne âgée**.

Le suicide est plus important après 75 ans et le risque augmente avec l'âge ; il concerne plus les catégories sociales les plus défavorisées et les personnes les plus seules.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), l'Équipe Mobile de Gériatrie Psychiatrique, le Centre Médico Psychologique (CMP) avec psychologues, infirmiers, aides à domicile, membres de l'ADAG, permettent une écoute de la personne âgée mais comme l'a souligné le Dr. Blond, gériopsychiatre, la collaboration avec le médecin traitant est primordiale. L'information doit être partagée pour que ce parcours soit efficace.

La représentante du département a indiqué qu'une convention tripartite (ARS, CPA, Département) devait se mettre en place et qu'un protocole vigilance devait également démarrer, mais ces projets ont été ralentis par le confinement.

Après le passage aux urgences d'une personne âgée pour tentative de suicide, des contacts téléphoniques doivent être pris avec le médecin traitant, le gériopsychiatre, et les structures adjacentes. Un numéro unique serait à l'étude.

Pour éviter ce passage aux urgences, comment repérer en amont les situations de détresse des personnes âgées ? Souvent le CLIC (lorsqu'il est contacté, par des membres de l'ADAG, des aides à domicile, des membres de la famille) aide à identifier ces situations et à partager l'information avec le CMP, l'Équipe Mobile de Gériatrie Psychiatrique, le médecin traitant. Il est important qu'il y ait une bonne formation des professionnels, qu'ils soient sociaux, paramédicaux, médicaux, pour les sensibiliser à ces problèmes de détresse. Il est utile de construire des passerelles entre les différentes organisations sans oublier le médecin traitant, l'Équipe Mobile de Gériatrie et le Service de Gériatrie de l'hôpital et surtout essayer de respecter la confidentialité.

Les situations de détresse se rencontrent plus chez les personnes âgées à partir de 75 ans ayant souvent des pathologies chroniques (cancers, problèmes neurocognitifs, dépendance à l'alcool) et dans un contexte de difficultés économiques, de mésententes familiales aggravant la solitude.

Cette réflexion en est à ses débuts et peut être pourra t'elle être complétée dans le prochain bulletin de janvier 2021 ?



Démographie médicale : Un plan d'action pour favoriser l'accès aux soins

Madame
Caroline
ROHRHURST

Chargée de mission
démographie médicale

Département
de l'Ain

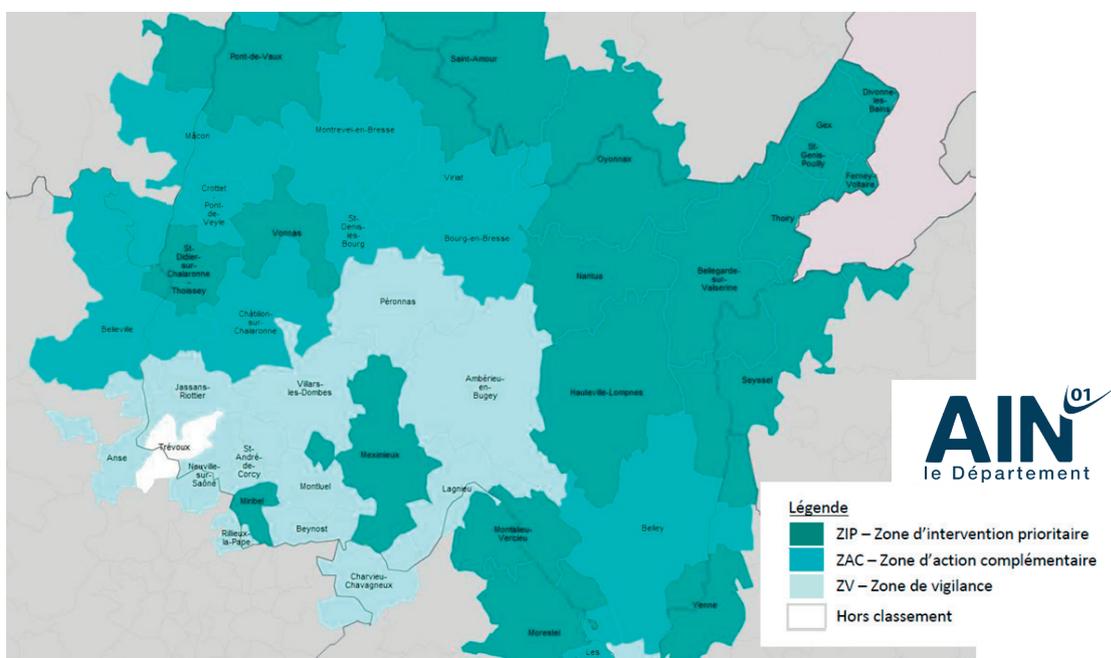
La démographie médicale déficitaire du département de l'Ain est connue des médecins depuis de très nombreuses années.

Le département a en 2019 créé un poste de chargée de mission consacré exclusivement à la démographie médicale. Madame Caroline Rohrhurst est la titulaire de ce poste.

Le Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins (CDOM) participe aux travaux, apportant sa compétence déontologique et sa connaissance du monde médical départemental.

Nous remercions Madame Caroline Rohrhurst d'exposer dans ce bulletin ordinal son action sous la direction du Département de l'Ain.

Dr Robert Lacombe



La démographie médicale dans l'Ain est préoccupante. Pour améliorer la situation, le Département veut agir à tous les niveaux, avec les professionnels.

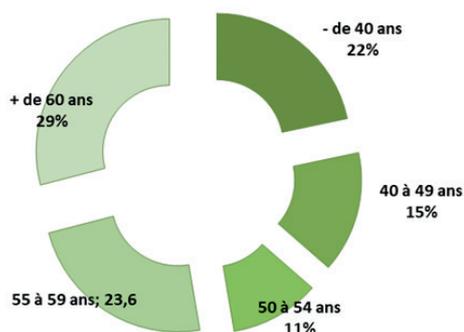
Le Département accorde depuis 12 ans des bourses aux internes de médecine générale qui font leur stage dans l'Ain. Avec un certain succès et l'installation de jeunes médecins à la clé mais malheureusement pas en nombre suffisant pour compenser les départs.

En 2018, un Comité de pilotage départemental de la Démographie médicale a été créé pour trouver des solutions, avec les acteurs de la santé (CDOM, ARS, CPAM, médecins libéraux, Centres hospitaliers, Fédération des Maisons de santé, mutuelles, etc.)

En 2019, une chargée de mission a été recrutée par le Département pour accompagner cette réflexion. En décembre, un plan d'action a été présenté et validé par le COPIL, avec plusieurs objectifs : favoriser l'installation de praticiens et le travail en réseaux des professionnels ; proposer de nouveaux modes d'exercice ; offrir des services d'accompagnement à l'installation ; renforcer les vocations des jeunes Aindinois ; améliorer l'attractivité du territoire...

15 mesures sont prévues, à mener sur plusieurs années. Parmi elles, la création d'un modèle novateur de Centre de santé départemental, qui permettra une mixité salariat/libéral au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Répartition des MG par âge dans l'Ain



volontaires, en zones sous-denses.

Les documents fondateurs ont été déposés auprès de l'ARS. 4 postes de médecins seront créés dans un premier temps.

La facilitation du recours aux médecins adjoints, une prime forfaitaire pour des remplacements réguliers, sous conditions, et le financement de dispositifs de téléconsultation clinique sont également inscrits.

› Des outils pour accompagner les médecins

Les jeunes médecins souhaitent travailler en équipe et être accompagnés dans leur installation. Par ailleurs, finalement, peu connaissent l'Ain. Pour répondre à ces besoins, le Département va donc déployer différents outils :

- **Un espace départemental des professionnels de santé**, lieu ressource comprenant un volet hébergement, des services (ingénierie de projet, conciergerie, accompagnement personnalisé à l'installation), des espaces de travail et de réunion, etc.
- **Une plateforme d'attractivité** (site internet) pour accéder à tous les dispositifs d'accompagnement, découvrir l'Ain et les professionnels installés, publier des offres de reprises ou de collaborations, etc.
- **Un Accueil unique** à l'installation, réunissant tous les partenaires.

Pour favoriser les stages d'internes dans l'Ain, **un séminaire de formation de Maître de stage universitaire aura lieu en 2020 et les bourses seront désormais accessibles aux étudiants à l'hôpital.**

Enfin, pour préparer l'avenir, le Département souhaite créer un cursus préparatoire aux études de médecine, en lycée, et **une première année de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), à Bourg-en-Bresse.** Des discussions sont en cours dans ce sens.

Devenez médecin salarié en MSP

Vous n'exercez pas actuellement ou à temps partiel et vous êtes intéressé par le salariat ? Vous souhaitez découvrir un territoire, travailler au sein d'une équipe pour tester votre projet d'installation en sécurité ? Le Centre de santé départemental ouvrira prochainement 4 postes de médecin généraliste salarié, basés dans l'Ain. Les médecins seront rémunérés par le Centre de santé départemental et exerceront en milieu libéral, au sein de Maisons de santé pluriprofessionnelles.

Une formation de Maître de stage universitaire à Bourg-en-Bresse

Le Département, en partenariat avec l'ARS et le CUMG, organisera les 3 et 4 septembre 2020 un séminaire de formation à la maîtrise de stage, à Bourg-en-Bresse. Les frais de formation sont pris en charge à 100% et des indemnités de pertes de revenus sont prévues. Suite au séminaire, vous pourrez demander votre agrément pour accueillir des internes dès le semestre suivant (mai 2021).

RÉSUMÉ des mesures mises en œuvre avec l'appui des acteurs de santé

- Mixité des médecins salariés et libéraux, dans quatre MSP du département
- Possibilité d'exercer comme médecin adjoint (non thésé) pendant 3 mois renouvelable 1 fois,
- Accueil unique à l'installation,
- Mise en place :
 - au niveau du Lycée d'un cursus préparatoire
 - en études supérieures d'une 1^{ère} année d'études de santé à Bourg,
- Aide à la formation de Maître de stage universitaire.

Pour toute information, merci de contacter Caroline Rohrhurst, chargée de mission démographie médicale :
par mail : caroline.rohrhurst@ain.fr ou
par téléphone : 04.69.19.11.39

www.medecins.ain.fr

DÉONTOLOGIE : certificats, dossiers médicaux et secret médical

- Article R.4127-4 du code de la santé publique
- Article 4 du code de déontologie médicale

Quelques lignes permettent l'écriture de l'article 4 mais une trentaine de pages sont nécessaires pour évoquer les diverses situations auxquelles peuvent être confrontés les médecins, devant la justice, face aux demandes de familles d'un parent décédé, etc...

› Secret et compagnies d'assurance

Récemment, plusieurs appels ou lettres de nos confrères ont été secondaires à des demandes de certificats faites par des compagnies d'assurance, notamment Suisses, pays où le secret médical n'existe pas.

En pratique, en France :

- Ne jamais envoyer un certificat à une tierce personne, y compris un médecin de compagnie d'assurance,
- Toujours délivrer à la personne concernée ce certificat, l'informant de la teneur de celui-ci. Le patient sera, en toute connaissance, libre de la destination de ce certificat,
- Un certificat doit être complet, sans omission, afin d'éviter d'être accusé de la délivrance d'un certificat de complaisance (article 28 du code de déontologie, article R.4127-28 du code de la santé publique)

› Demande des dossiers médicaux de patients décédés par un membre de la famille

La demande de l'obtention du dossier d'un membre de famille décédé est souvent faite au médecin traitant de celui-ci.

Est avancé l'article L. 1111-7 du code de santé publique. **Cet article concerne uniquement le patient lui-même**, qui est propriétaire de son dossier médical, non les autres membres de la famille.

Cependant, si le secret s'impose vis-à-vis de la famille et de l'entourage, en cas de diagnostic ou de pronostic grave, il ne « *s'oppose pas à ce que la famille, les proches, ou la personne de confiance définie à l'article L. 1111-6 reçoivent les informations nécessaires destinées à leur*

permettre d'apporter un soutien direct à celle-ci, sauf opposition de sa part » (article L.1110-4, avant dernier alinéa du code de la santé publique).

De même après le décès : « *Le secret ne fait pas obstacle à ce que les informations concernant une personne décédée soient délivrées à ses ayants droit, dans la mesure où elles leur sont nécessaires pour leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt, ou de faire valoir leurs droits, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès.* » (article L1110-4, dernier alinéa du code de la santé publique).

Seules les **informations « nécessaires »** peuvent être révélées dans l'un et l'autre cas (CE 26 septembre 2005, Conseil national de l'Ordre des médecins, req. n°270234). D'autre part, si les ayants droit ont accès au dossier d'une personne décédée, il faut que la demande soit explicitement motivée et que ce droit s'exerce dans une des trois intentions citées : **connaître les causes de la mort, défendre la mémoire du défunt ou faire valoir des droits**. Le patient, de son vivant, peut avoir fait opposition à cet accès. Sa volonté doit être respectée.



Docteur
Robert
LACOMBE



Certificat de décès : les médecins retraités peuvent demander le paiement d'un forfait (J.O. du 19/04/20)

Les médecins retraités peuvent désormais bénéficier de **la rémunération pour l'établissement du certificat de décès réalisé au domicile du patient**¹ y compris en établissement social ou médico-social. Ce forfait est versé sous les mêmes conditions que pour les médecins non retraités.

S'il souhaite être autorisé à établir des certificats de décès, le médecin retraité sans activité doit faire **la demande auprès du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de son lieu de résidence**. Il doit être inscrit au tableau de l'Ordre et demander, le cas échéant, son inscription à cette fin.

Il est à noter que le médecin retraité sans activité ne peut délivrer un certificat de décès qu'en cas d'impossibilité pour un médecin en activité d'établir un tel certificat dans un délai raisonnable.

Pour bénéficier de cette rémunération forfaitaire, le médecin retraité complète le formulaire **spécifiquement conçu pour lui (PDF)** et le transmet à sa caisse d'assurance maladie de rattachement.

Pour connaître les conditions et les démarches pour en bénéficier, consulter la page : **« rémunération des certificats de décès au domicile des patients »** en se rendant sur le site **Ameli.fr**

¹ Décret n°2020-446 du 18 avril 2020 (publié au Journal Officiel du 19 avril 2020)

Accès aux soins pour les personnes porteuses d'un handicap

APF France Handicap propose un site sur lequel professionnels de santé et patients porteurs d'un handicap peuvent se rendre. Informations, expérimentation impliquant les professionnels de santé, sont à disposition sur ce site :

<http://www.handicap-soins.org>

Consultez le bulletin « En ligne » SOMMAIRE des bulletins depuis Janvier 2012

Les différents articles des bulletins semestriels depuis 2012 sont **regroupés dans les rubriques suivantes** afin de faciliter les recherches : *élections, réglementation législation, déontologie, diplômes et qualifications, activités et gestion du conseil départemental de l'Ordre, exercice professionnel, maltraitance violences aide sociale, dossiers médicaux, conditions d'exercice, certificats médicaux, pratique médicale, cancer, gérontologie, retraites, entraide aide aux soignants, informations avertissements, nécrologie, un peu d'histoire.*

Vous pouvez le trouver :

- En ligne : www.conseil01.ordre.medecin.fr

- Sur demande au CDOM : Tél 04 74 23 07 14 ou par mail : ain@01.medecin.fr

AFEM : Aide aux Familles et Entraide Médicale

La mission de l'AFEM (suite à la pandémie)



Madame
Éveline
BARADEL

Le Docteur Françoise GUIZE, Présidente de l'AFEM, a envoyé aux délégués de tous les départements cette lettre de soutien.

Je la porte à votre connaissance :

- pour être assurée que personne ne reste en souffrance dans notre département
- pour vous remercier chaleureusement au nom de toutes les familles aidées

- pour dire un grand merci aux donateurs de l'AFEM
- pour adresser mes bonnes pensées à tous les soignants et à leur famille en cette période difficile

Mme Éveline Baradel
Déléguée de l'AFEM dans l'Ain
215, rue de l'Égalité - 01430 MAILLAT
Tél. 06.88.25.52.83



A . F . E . M

Aide aux Familles et Entraide Médicale

168, rue de Grenelle - 75007 Paris
Tél : 01 45 51 55 90
e-mail : info@afem.net
www.afem.net

Paris, le 11 mai 2020

Chers amis délégués de l'AFEM,

Avant toute chose j'espère qu'aucun d'entre vous, pas plus qu'un membre de votre famille ou de vos proches n'a été touché par ce virus meurtrier. Notre but à vous et à nous est, comme toujours, de redonner confiance et espoir aux familles de médecins atteintes dans leur chair.

Votre présence dans chaque département tisse un lien fort entre nous : vous êtes en effet les lanceurs d'alertes, les maillons indispensables entre les familles médicales et l'AFEM.

Le bureau de Paris sera ouvert à partir du lundi 11 mai et notre secrétaire Anne Levavasseur relaiera vos messages vers les bénévoles du siège, consignés « ici » ou là, afin que les urgences soient traitées dès que possible.

Vous souhaitant un redémarrage en douceur dans une vie moins compliquée, je vous assure de nos amitiés sincères et de toute notre reconnaissance.

F.Guize et toute l'équipe de l'AFEM

Docteur Françoise GUIZE

À propos de la cotisation ordinale : exonérations, médecins retraités actifs, nouvelles mesures au CDOM 01 pour plus d'équité

Pour exercer la médecine en France, le médecin doit être inscrit à un tableau de l'Ordre des médecins et, de ce fait, est redevable de la cotisation ordinale définie par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM).

› Les médecins en activité

Actuellement **tout médecin en activité** doit s'acquitter d'une **cotisation annuelle (335,00 euros pour l'année 2020)**.

› Les exonérations

Outre les exonérations prévues systématiquement par le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) (médecins réservistes sanitaires, médecins dont l'inscription au tableau n'est pas obligatoire comme les médecins fonctionnaires de l'état qui ne sont pas appelés dans l'exercice de leur fonction à exercer la médecine) des médecins peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle au cas par cas en raison d'une insuffisance de ressources. Elle est de la seule compétence du Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM). **La décision est prise en séance plénière** et figure au procès-verbal. Le demandeur fournit au CDOM tous les documents nécessaires pour apprécier la situation.

Le CDOM pourra accorder une **exonération totale** ou une **demi-cotisation**.

Vu le règlement de trésorerie du CNOM et pour tenter d'avoir une fois pour toute une attitude équitable, le CDOM 01 a établi un **barème** : exonération totale pour les malades au long cours qui ne peuvent pas travailler et pour ceux dont les ressources annuelles sont inférieures à 10.000€, demi-cotisation pour ceux dont les ressources annuelles sont entre 10.000 et 20.000€. Au-delà de 20.000€ cotisation entière. La décision est prise au vu de la copie de la feuille d'imposition.

› Les médecins retraités

Un médecin retraité peut rester inscrit au tableau, il est alors redevable d'une cotisation de **médecin retraité de 95€** actuellement. Cela lui permet de recevoir des informations de l'Ordre départemental, régional et national, de garder contact avec les confrères, de bénéficier des services d'entraide, de prescrire pour lui-même et ses proches (conjoints, enfants...).

Lorsque le médecin prend sa retraite en cours d'année, la cotisation entière est due. Ce n'est que l'année suivante que la cotisation « retraité » sera appliquée.

Le règlement de trésorerie du CNOM prévoit, entre autres, dans son titre III paragraphe « e » que **les médecins retraités qui ont une activité médicale**, libérale, salariée ou hospitalière, ont l'obligation d'être inscrits au tableau de l'Ordre ; ils sont redevables d'une **cotisation entière**, à l'exception des médecins qui n'ont d'autre activité qu'une mission temporaire de médecin réserviste au bénéfice de l'État.

Au vu de ce règlement, le CDOM 01 a décidé d'appliquer pour les médecins retraités actifs, le même barème que pour les médecins en activité. **Il n'est retenu que le montant des émoluments pour leur activité**, le montant de la retraite n'entrant pas dans le calcul des revenus. La décision est prise au vu d'un **justificatif de rémunération**.

Cependant, le CDOM peut toujours examiner au cas par cas les situations particulières et reste à disposition de tous les médecins pour les aider.



Docteur
Jacques
BARADEL

Un peu d'histoire



Docteur
Bernard
BOCQUET

Trois Noms de rues à Bourg : « Ils étaient aussi médecins »

Poursuivons notre promenade dans Bourg-en-Bresse, en nous intéressant aux rues portant le nom d'un médecin. Trois personnages, ayant étudié la médecine, mais devenus célèbres pour d'autres raisons : **Paul Bert**, physiologiste et homme politique, **Édouard Branly**, physicien et inventeur, **René Descartes**, philosophe et mathématicien.

Dans son ouvrage très documenté « *Histoire de la Médecine* » le Docteur Bruno Hallioua, membre de la Société Française d'Histoire de la Médecine, termine plusieurs chapitres de son livre par la rubrique « Ils étaient aussi médecins ».

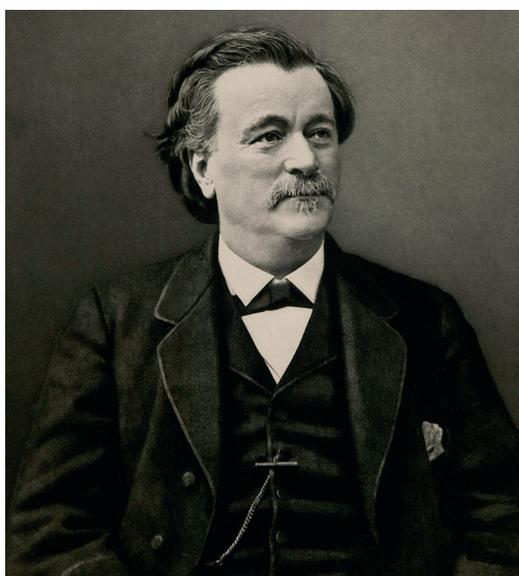
On a alors la surprise de découvrir des personnalités illustres, dont la notoriété ne venait pas de leur qualité de médecin, ou du fait qu'ils avaient reçu une formation médicale non confirmée par un doctorat. Après leurs études, certains médecins ne pratiquent jamais ou arrêtent leur exercice au bout de quelques années. Ils s'orientent vers d'autres activités (journalistes, écrivains, artistes, entrepreneurs, religieux, politiciens...).

Actuellement un pourcentage non négligeable de Docteurs en Médecine (environ un sur cinq) ne pratiquent pas et ne s'inscrivent pas au Tableau de l'Ordre des Médecins.

Boulevard Paul Bert



Dans le centre ville, faisant suite au boulevard Maréchal Leclerc et aboutissant place Perrier-Labalme, il constitue la partie sud de la rocade, longeant le parc de la Préfecture.



Paul Bert naquit le 19 octobre 1833 à Auxerre, dans un milieu janséniste. Souhaitant devenir ingénieur, il entra à l'École Polytechnique à Paris mais n'alla pas jusqu'au diplôme. Il s'intéressa au Droit et en obtint le Doctorat en 1857. Il se passionna ensuite pour la physiologie : il devint l'un des plus brillants et fidèles élèves de Claude Bernard. Il suivit ses études de Médecine à Paris et soutint sa thèse de Doctorat « *De la Greffe animale* » (N° 118) en 1863. Trois ans plus tard, en 1866 il devint Docteur ès sciences. La même année, Il fut nommé Professeur de Physiologie à Bordeaux, puis en 1869 à la Sorbonne, succédant à Claude Bernard.

En 1870, il travailla sur les gaz anesthésiants (protoxyde d'azote). Il s'intéressa à la physiologie de la plongée sous-marine (« effet Paul Bert » : convulsions déclenchées par la toxicité de l'oxygène en hyperpression sur le système nerveux central). En 1878 il publia la pression barométrique. Il participa à la réalisation d'un scaphandre muni d'un régulateur de pression.

Il fut élu député de l'Yonne de 1872 à 1886 (Groupe Extrême Gauche et Union Républicaine). Il fut l'éphémère Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes dans le gouvernement Gambetta (14 novembre 1881 - 30 janvier 1882). Il a été, avec Jules Ferry, un des promoteurs de l'école gratuite, laïque et obligatoire (loi du 9 août 1879). Il avait publié en 1881 un Manuel d'instruction civique, nettement antireligieux. Fervent anticlérical, membre de la Société des Libres Penseurs, il avait écrit en 1880, *La Morale des Jésuites*, opposant science et religion : « *Libérer l'École, c'est achever la plus belle des conquêtes de la Révolution Française* ». Outre ses ouvrages et publications scientifiques, il participa à la rédaction de manuels scolaires de la III^e République.

Membre de la Société Française d'Anthropologie de Paris depuis 1861, il fut élu Président de la Société pour la protection des colons et l'avenir de l'Algérie.

Il soutenait la politique de colonisation, convaincu de la supériorité de la race blanche, théorie très en vogue à l'époque.

Nommé Résident Supérieur du Protectorat de l'Annam-Tonkin en avril 1886, il mourut du choléra sept mois plus tard à Hanoï le 11 Novembre 1886. Il avait 53 ans.

Sa brillante carrière scientifique et politique lui valut des funérailles nationales, au scandale des milieux cléricaux. Une toile a été réalisée en 1887 par le peintre Henri Dillon « *Les funérailles de Paul Bert* ».

Il fut inhumé au cimetière d'Auxerre. Une sculpture de Bartholdi le représente étendu, la tête reposant sur un oreiller surélevé par des livres. Sur la stèle ont été gravés : *science et patrie*.

Sa renommée scientifique et son action en faveur de l'instruction ont conduit à donner le nom de « *Paul Bert* » à des écoles, collèges, lycées (180 établissements en France), de nombreuses municipalités ont ainsi dénommé des voiries. À Auxerre, un pont sur l'Yonne sur lequel une statue en bronze de Paul Bert érigée par Émile Peynot a été inaugurée le 7 juillet 1889. Les élus de la ville de Bourg ont donné son nom à un Boulevard lors de la délibération du 9 mai 1887.

Rue Branly



Dans le quartier Ouest de la ville, la rue Branly relie la rue de Montholon à la rue du Peloux qui longe la gare SNCF.



Denis Eugène Edouard Branly naquit à Amiens le 23 octobre 1844. Brillant élève, il obtint le baccalauréat ès lettres à 16 ans à Douai, et l'année suivante, le baccalauréat ès sciences à Paris. Il suivit les cours de mathématiques spéciales au Lycée Napoléon. En 1865, il intégra l'École Normale Supérieure pour trois ans, en 1868 il fut reçu Agrégé de Sciences Physiques et naturelles. Chef des travaux du laboratoire d'enseignement de physique de la Faculté des Sciences et de l'École Pratique des Hautes Études, il soutint en 1873 une thèse de Docteur ès Sciences

sur les phénomènes électrostatiques dans les piles.

En 1877, à 33 ans, il s'inscrivit à la Faculté de Médecine de Paris. Cinq ans plus tard, il soutint sa Thèse de Doctorat : « *Dosage de l'hémoglobine et le traitement des malades anémiés* ». Il pratiqua peu la médecine, s'adonnant surtout aux recherches physiques. À partir de 1896, il enseigna à l'Institut Catholique de Paris.

En 1890, il découvrit le principe de la radioconduction, et mis au point un radioconducteur sur un tube à limaille. En 1891, découverte du principe des antennes émettrices. En 1905, il mit au point la télémechanique sans fil, puis les diélectriques minces et l'antenne par tige métallique. Il fut donc l'un des précurseurs de la radio.

La télégraphie sans fil, réalisée par Guglielmo Marconi en 1899, le fut grâce au radioconducteur conçu par Édouard Branly. Les deux savants se félicitèrent mutuellement de leurs découvertes par télégrammes.

Dès 1902, il était soutenu dans ses travaux par Madame Elisabeth de Caraman-Chimay, Comtesse de Greffuhle, passionnée par ses découvertes. Visitant son laboratoire, elle fut frappée par la vétusté des installations et les difficiles conditions de travail. Grâce à ses relations, elle lui apporta une aide efficace. En 1905, elle l'invita à organiser, dans sa propriété de Bois-Boudan en Seine et Marne, une démonstration de transmission de la voix sur trois kilomètres à laquelle elle convia toutes ses relations parisiennes.

La Comtesse, par l'intermédiaire de sa sœur, l'introduisit à la cour de Belgique afin de le présenter au roi Albert 1^{er} : Édouard Branly fut élu membre associé de l'Académie Royale en 1910.

En 1911, il devint membre de l'Académie des Sciences de Paris. Pendant toute sa carrière, Il y fit de très nombreuses communications. Il rédigea nombre de notes et articles. Il publia plusieurs ouvrages : *Cours élémentaire de Physique* ; *La TSF : télégraphie et téléphonie sans fil* (1923) ; *Électricité* (1934).

Après avoir été Chevalier en 1900, il fut élevé au grade de Grand Croix de la Légion d'Honneur en 1938.

Catholique pratiquant, il lutta pour obtenir des conditions de travail décentes à l'Institut Catholique de Paris. Il milita contre l'idéologie anticléricale des milieux scientifiques et universitaires. En 1938, le Pape Léon XIII le nomma Commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand.

Édouard Branly décéda le 24 mars 1940. Ses funérailles nationales furent célébrées le 30 mars à la Cathédrale Notre-Dame de Paris, en présence du Président de la République Albert Lebrun.

Sa célébrité conduisit de nombreuses municipalités à donner son nom à des lieux, rues, établissements scolaires. À Paris, le Musée des arts et civilisations non européennes du *Quai Branly-Jacques Chirac*, conçu par Jean Nouvel, fut inauguré en 2006. Le 21 novembre 1929 la municipalité de Bourg décida d'appeler rue Branly, une voie du quartier du Peloux.

Rue Descartes



Située au sud de Bourg dans le quartier des Vennes, la rue Descartes relie la rue Montaigne à la rue de la Chartreuse

Fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, René Descartes naquit le 31 mars 1596 à La Haye en Touraine. Cette bourgade d'Indre-et-Loire dans l'arrondissement de Loches est actuellement dénommée Descartes en sa mémoire ; sa maison natale y a été transformée en Musée.

Il fit ses Études au Collège des Jésuites de La Flèche (Sarthe). Ensuite il étudia la Médecine et le Droit à l'Université de Poitiers. À 20 ans il s'engagea dans l'armée hollandaise (Maurice de Nassau), puis au service du Duc Maximilien de Bavière.

Au cours de l'hiver 1619, prenant ses quartiers dans un « poêle » (pièce chauffée) à Neubourg, il découvrit l'idée d'une méthode universelle pour la recherche de la vérité. Il continua à voyager (Hollande, Allemagne, Suisse, Italie) avant de revenir quelques temps à Paris où il gardait un contact épistolaire régulier avec son ami l'Abbé Marin Mersenne.

Puis, pendant 20 ans de 1629 à 1649, il vécut en Hollande pour y travailler en pleine liberté. Il étudiait les mathématiques, la géométrie et l'algèbre. Considérant la santé comme un bien essentiel, il se livra à l'étude de la médecine dès son arrivée. La médecine, comprenant anatomie, physiologie, embryologie, constitua la cinquième partie de son œuvre, correspondance exclue. Il étudia les êtres vivants, développant la théorie de l'animal-machine. Pendant l'hiver 1631-32 il effectua de nombreuses dissections à Amsterdam, ses observations anatomiques étant connues par les copies de Gottfried Leibniz.

Descartes avait le projet d'une médecine scientifique, proche de la physique, fondée sur des démonstrations, transposant dans l'ordre médical la méthode des sciences de la nature, ouvrant la voie aux technosciences de la médecine moderne. Il fustigeait « l'ignorance des médecins » de son époque, mettait en garde ses amis contre leurs remèdes.

Il formula l'idée d'une causalité de l'âme sur le corps : les émotions, par l'intermédiaire du système nerveux, affectent le fonctionnement de l'organisme. Il inaugurerait un concept qui fera fortune trois siècles plus tard sous le nom de médecine psycho-somatique. Précurseur d'une autre voie thérapeutique : une médecine que le sujet serait seul à pouvoir s'appliquer, reposant sur son instinct qu'il définissait comme « une certaine impulsion de la nature à la conservation de notre corps ». Il ne pratiquait pas l'art médical. Il corrigeait des thèses qu'un professeur de médecine d'Utrecht faisait soutenir par ses étudiants.

Il publia « *Le Monde et le Traité de l'Homme* » en 1632. Il composa de nombreux traités dont *De homine* considéré comme le premier manuel de physiologie. En 1633, il se préparait à faire imprimer le *Traité du Monde (ou Traité de la lumière)* mais, ayant appris la condamnation de Galilée, il garda secret son manuscrit qui ne fut publié qu'après sa mort en 1664. L'abrégé de médecine qu'il promettait à Christian Huygens en 1638 ne vit jamais le jour.



Il publia en 1637 son œuvre princeps en français « *Le Discours de la Méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences* », puis *La dioptrique* et *La géométrie*. En 1644, il compléta sa doctrine par les *Principia Philosophiae* dans lesquels il exposait l'ensemble de ses idées. Le succès de ses réflexions qui ébranlaient l'autorité d'Aristote lui causèrent des soucis avec les Universités d'Utrecht et de Leyde. Il fut accusé de blasphème et même d'athéisme.

Sa réputation lui valut une abondante correspondance avec des savants d'autres pays d'Europe. Sa correspondance avec la Princesse Élisabeth de Bohême, exilée en Hollande, sur des sujets de science et de morale, lui a inspiré le *Traité des passions de l'âme* (1649).

En 1649, invité par la Reine Christine de Suède, qui s'intéressait beaucoup à ses idées et théories philosophiques, il se rendit à Stockholm. Les entretiens débutaient dès cinq heures du matin. L'hiver était rude, les locaux du Palais peu chauffés, il prit froid et mourut de pneumonie le 11 février 1650.

Les travaux de Descartes étaient encore suspects en France : sa dépouille n'a été ramenée qu'en 1667, discrètement, à l'église Saint-Germain des Prés.

Ce ne fut qu'au XVIII^e siècle que le « cartésianisme » devint à la mode, avec la logique de l'idée claire et précise, la déduction allant du simple au complexe, et la célèbre sentence « cogito, ergo sum ». Les moqueries de Molière envers le corps médical du XVII^e siècle peuvent être expliquées en partie par le souhait d'une approche cartésienne, voire scientifique, de la médecine, mais qui ne commença à se développer qu'à la fin du siècle suivant.

De nombreux lieux publics portent son



nom. La Faculté de Médecine Paris-Descartes fut créée en 2004 suite à la fusion d'anciennes facultés (Broussais, Cochin, Necker).

Le Conseil Municipal de Bourg donna son nom à une rue par décision du 8 octobre 1957.

Sources et pour en savoir plus

Documents concernant la dénomination des rues et édifices. Service des Archives Municipales de Bourg.

Histoire de la médecine. Bruno Hallioua. Ed. Masson. 2001. 242 p.

Encyclopédie Wikipedia. Biographies.

L'œuvre scientifique de Paul Bert. P. Huard. Histoire des sciences médicales. 1979. p.159-170.

Bert Paul (1833-1886). Jacqueline Brossolet. Encyclopedia Universalis.

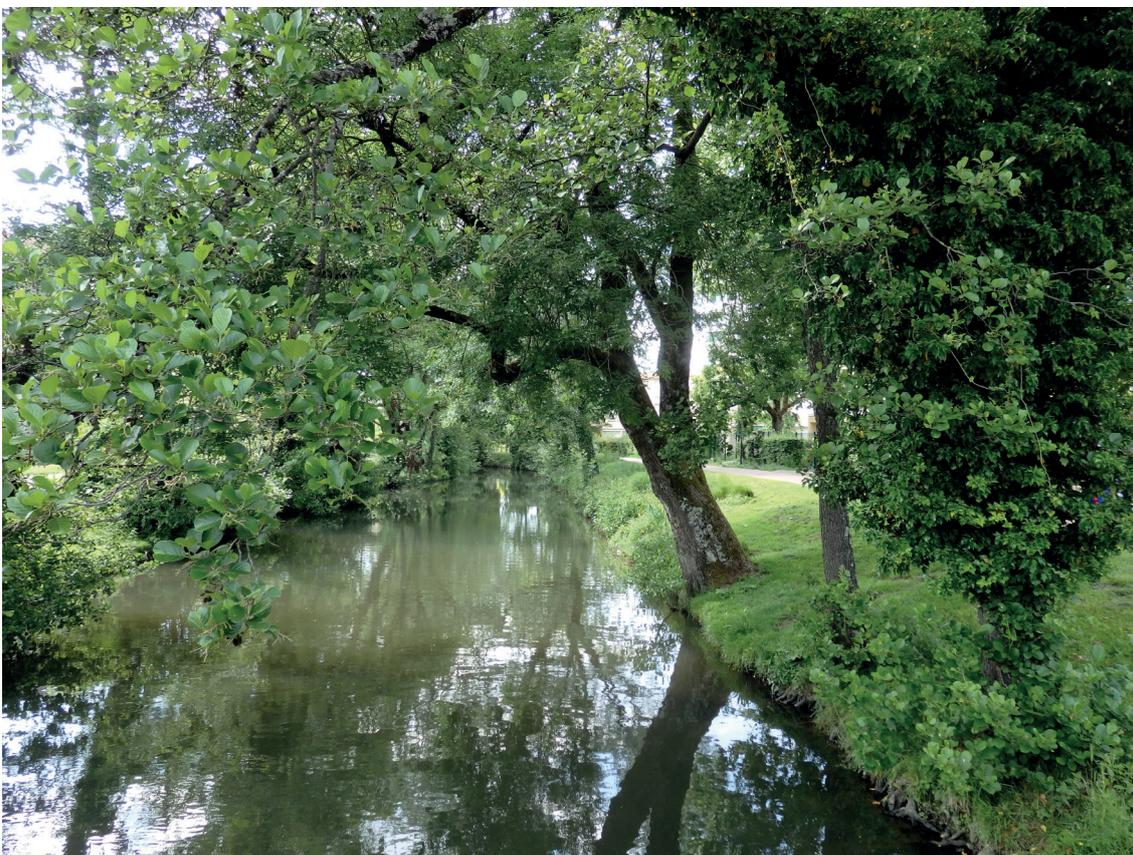
Mon père, Édouard Branly. Jeanne Terrat-Branly. Ed. Corrèa, Paris. 1941.

Les trois médecines de Descartes. Cl. Romano. Dans *XVII^e siècle*. 2002/4. N°217, p.675-696.

René Descartes et la médecine. A.Bitbol-Hespériès. 1999. Le Sorbier, Ed. La Martinière.

L'horizon métaphysique de la médecine de Descartes. Vincent Aucante. Thèse Médecine, Lille, 1999.

Descartes. Écrits physiologiques et médicaux. (présentation, textes, traductions, notes et annexes). Vincent Aucante Paris. P.U.F. coll. Epiméthée. 2000.



Docteur Marie-Hélène Rollet

(03.06.1947 - 04.01.2020)

Originaire de Paris, le Docteur Marie-Hélène Rollet, a fait ses études de médecine à Lyon, soutenant sa thèse le 19 décembre 1985.

Un diplôme de médecine agricole en 1988, puis la réussite d'un Certificat d'Études Spéciales de Santé Publique en 1989 ont complété sa formation médicale. Elle a débuté son activité à Lyon comme médecin vaccinateur à l'Institut Pasteur, puis au Bureau d'Hygiène de Lyon.

Médecin conseil remplaçant à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), puis titulaire à la MSA du département de l'Yonne de 1989 à 2002, le Docteur Rollet est venue exercer la médecine scolaire à partir de 2002 à Ambérieu-en-Bugey.

Le temps de la retraite arrivé, notre consœur est restée dans notre département, toujours inscrite au Tableau ordinal de l'Ain, avant de vivre dans la maison familiale proche de Lyon.

La page des faits divers d'un quotidien nous a appris la fin tragique du Docteur Marie-Hélène Rollet.

Toute personne, à fortiori tout médecin, se pose la question de la prévention d'un tel drame.

Dr Robert Lacombe

Docteur Angèle Pochon

(09.08.1935 - 27.03.2020)

Nous avons appris le décès du Docteur Angèle Pochon, inscrite au tableau ordinal de l'Ain, depuis 1996, année suivant la cessation de son activité médicale.

Originaire de Gap, après des études suivies à Lyon, le Docteur Pochon, qui a soutenu sa thèse en 1963, a fait le choix de la spécialité neuropsychiatrie, obtenant le diplôme en 1968.

Inscrite durant toute sa période active au tableau ordinal du Rhône, elle partagea son temps, entre son cabinet libéral et un exercice hospitalier, d'abord lyonnais, puis caladois.

Traversant la Saône, le Docteur Angèle Pochon transféra son activité libérale de Villefranche-sur-Saône à Trévoux, où elle décida, avec son époux, de vivre sa retraite à partir de 1995, ayant sans aucun doute apprécié, les nombreux atouts de cette commune : l'histoire, le cadre, la proximité de Lyon, de la Dombes, du Beaujolais.

Nous exprimons à Monsieur Pochon, à ses enfants et petits-enfants toute notre sympathie.

Dr Robert Lacombe

Docteur Gilbert Badoux

(29.06.1926 - 03.05.2020)



La communauté médicale a appris avec tristesse le décès du Docteur Gilbert Badoux.

Avec lui disparaît une figure marquante du monde médical bressan.

Fondateur du Service de Cardiologie, il contribua grandement à la renommée du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse.

Gilbert Badoux naquit le 29 juin 1926 à Bourg. Après ses études primaires et secondaires, il débuta en 1945 le cursus universitaire à la Faculté de Médecine de Lyon. Le 22 juin 1954, il soutint sa Thèse de Doctorat. Ayant réussi le concours d'Internat des Hôpitaux de la région lyonnaise en 1950, il fut Interne à l'Hôtel-Dieu de Bourg jusqu'en août 1954. Inscrit au Tableau de l'Ordre le 17 octobre de la même année, il ouvrit un cabinet de médecine générale au n°21 de la rue Victor Basch.

En 1960, il fut nommé Assistant en médecine à temps partiel à l'Hôtel-Dieu. Le 15 juin 1967 il devint Chef de Service. Il avait réussi le Certificat d'Études Spéciales en Cardiologie le 28 octobre 1963. Il exerça donc cette spécialité à l'hôpital et à son cabinet, puis à partir de janvier 1975, en association avec les Docteurs Patrick Despret et Jacques Vallèse.

Son service fut transféré en 1979 dans le nouvel Hôpital de Fleyriat. Les locaux, plus adaptés, permirent une installation moderne de l'Unité de Soins Intensifs de Cardiologie qu'il avait créée à l'Hôtel-Dieu. C'est à partir de janvier 1983 qu'il pratiqua exclusivement à temps plein au Centre Hospitalier.

Très consciencieux, inlassable travailleur, il s'intéressait aux techniques récentes de sa spécialité et aux thérapeutiques nouvelles améliorant la prise en charge des cardiopathies. Il se rendait régulièrement à Lyon pour se former à l'échocardiographie. Il participait aux congrès et colloques.

Des générations d'Internes ont été en stage dans son service. Il les conseillait et les guidait avec rigueur, si besoin avec sévérité. Nombre d'entre eux gardent le bon souvenir d'un patron exigeant, formateur, attentif. Il restait disponible, et à l'écoute de ses confrères qui le sollicitaient souvent pour un avis spécialisé auprès de leurs patients.

Il cessa son activité à 65 ans, en 1991. Sa retraite lui laissait enfin plus de temps pour s'intéresser à l'art, à la peinture, la musique, l'histoire, les religions... Il garda jusqu'au bout sa bonhomie, empreinte d'humanisme chrétien, sa vivacité d'esprit, parfois taquin.

Le Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins tient à saluer la mémoire du grand médecin et de l'homme intègre qu'a été Gilbert Badoux, en témoignant du respect et de l'estime qu'il mérite.

Nous nous associons à la peine de sa fille, de ses deux fils, de ses petits-enfants, de sa famille, et de ses proches.

Dr Bernard Bocquet

Le Docteur Gilbert Badoux a apporté la cardiologie à Bourg en Bresse.

Externe des Hôpitaux, Interne de l'Hôpital de Bourg en Bresse, installé comme généraliste dans la même ville, rue Victor Basch, il avait repris ses études et était devenu cardiologue en passant le Certificat d'Études Spéciales à Lyon le 28 octobre 1963, sous l'égide du Professeur Froment, ceci alors qu'il assumait son activité de Généraliste et de médecin Assistant à l'Hôpital... Ce sera le premier cardiologue de la région de Bourg-en-Bresse.

La région a dès lors pu bénéficier d'une expertise locale alors qu'auparavant, il fallait faire déplacer un cardiologue lyonnais (par exemple le Dr Froment) jusqu'au fond de nos campagnes... ce qui n'était pas simple.

Son diplôme acquis, un service de cardiologie sera créé en 1967 dont il deviendra Chef de Service. Il a été parmi les premiers de la région à créer un service de soins intensifs en 1971 de 4 lits porté à 6 lits en 1974. La première défibrillation réussie a été réalisée par Madame Pirat Yvette, infirmière, en 1972, ce qui a permis de traiter nombre de fibrillations ventriculaires des infarctus myocardiques qui auraient été fatales et de prendre en charge rapidement les urgences cardiologiques diverses, l'activité des cardiologues étant à l'époque beaucoup plus variée que maintenant. Pour l'anecdote, son service à l'Hôtel-Dieu était situé près de la Reyssouze, dans un bâtiment préfabriqué, construit pour la cardiologie. Dès qu'on mettait le pied sur le plancher, celui-ci se mettait à trembler sur toute la surface du bâtiment, encore plus pour les réanimations où, là, tout le service et les patients étaient au courant.

Il a pu comme cela participer à la première étude sur la fibrinolyse à la streptase qui a d'abord été considérée comme négative car on ne tenait pas compte du délai par rapport au début des symptômes. Ce n'est que des années plus tard qu'on s'est rendu compte qu'elle était déjà positive si l'on introduisait la chronologie... et a donc assisté à la véritable révolution qu'a été la fibrinolyse dans le traitement de l'infarctus.

Il a vu également apparaître l'échographie dont il était devenu fin pratiquant et qui a été aussi importante pour la cardiologie

que la fibrinolyse pour l'infarctus et a assisté heureux à l'écroulement du verrou hospitalier lyonnais concernant les soins cardiaques aux personnes âgées.

Il s'est donc trouvé à la période charnière de la cardiologie et de la médecine qui a vu apparaître les médicaments et les techniques que les cardiologues utilisent encore maintenant et qui ont transformé la spécialité. Il pouvait conter nombre d'anecdotes étonnantes sur eux... et sur la médecine, étant un remarquable conteur lorsqu'il était lancé et les internes qu'il a formés étaient d'excellentes mèches.

Avant de prendre le plein temps hospitalier, le Docteur Badoux avait participé avec ses associés à la création d'un embryon de cardiologie lors de la restructuration de la Clinique Convert, soutenus par le Docteur Étienne-Martin.

Au cours de sa carrière professionnelle, comme tout un chacun, il a eu ses soucis mais deux ont été importants :

- lors du transfert du Service de Cardiologie de l'Hôtel-Dieu à Fleyriat en 1979, les réanimateurs ont mis la main sur les soins intensifs de cardiologie. Le bras-de-fer a duré un mois et s'est terminé **cette fois-ci** à l'avantage des cardiologues.
- à l'occasion de la mort subite d'un patient qu'il suivait et qu'il avait adressé à Lyon pour chirurgie. Cette intervention avait été repoussée du fait de la première grève des Internes. Il a eu droit aux « honneurs » des médias nationaux qui cherchaient un coupable. Heureusement, le Docteur Escoffier-Lambiotte du journal *Le Monde* l'avait rassuré. À la suite de cet appel, le bazar a cessé.

Lorsqu'il est parti à la retraite en 1991, retraite difficile car mal acceptée, son service et sa réputation étaient excellents. Il inspirait le respect que ce soit au niveau médical ou du personnel.

Nous gardons un excellent souvenir du Docteur Badoux, qui a créé le service de l'hôpital en 1967. Nous avons été très fier et heureux de travailler à ses côtés pendant plus de 10 ans.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Dr Daniel Rondepierre

Docteur Philippe Dott

(28.10.1962 - 18.04.2020)

Notre confrère, le Docteur Philippe Dott est décédé le 18 avril 2020, après un combat de plus d'un an contre la maladie.

Natif de Strasbourg, Philippe Dott a fait ses études de médecine à Lyon, soutenant sa thèse le 2 octobre 1992, avant de prendre en charge la patientèle du Docteur Jean Foex à Divonne-les-Bains ce même mois d'octobre.

De 2006 à 2015, fidèle à cette ville, il changera de domicile professionnel, s'installant rue de Vigny. Après 23 années de présence en terre divonnaise, le Docteur Dott s'associa dans la maison de santé de Versonnex, dont il a été l'un des promoteurs.

Homme passionné par son métier, il fut, accompagné par son épouse, au service de ses patients auxquels il a consacré beaucoup de temps, mais également au service de tous, ayant intégré rapidement le corps des sapeurs-pompiers volontaires, et participant régulièrement à la régulation médicale (Centre 15).

Enfin, il participait à la vie de la commune, se rendant disponible pour les associations qui le sollicitaient, et assurant une présence médicale lors des manifestations culturelles ou sportives locales.

Lors d'entretiens confraternels, j'ai apprécié sa franchise, sa courtoisie, ses qualités humaines au service d'une profession qu'il a grandement honorée.

Au nom des confrères du département, j'exprime à son épouse, ses enfants et sa petite fille, notre sympathie confraternelle.



Dr Robert Lacombe

Annonces

**Cabinet de Médecine Générale
à BOURG-EN-BRESSE (01000)**
cause retraite (01.10.2020)

Cède patientèle.

Possibilité d'intégration dans un groupe médical

Dr Philippe Renaud

22 bd Maréchal Leclerc - BOURG-EN-BRESSE

Tél. 04.74.21.32.47 - 06.07.10.37.39.

Maison de Santé de BÂGÉ-LE-CHÂTEL (01380)

Recherche **médecins généralistes**

« équipe soignante infirmières, sage-femme,
psychologue, diététicienne, orthophoniste,
podologue, kinésithérapeute »

Contact :

M. Fabien Duparchy, pharmacien

Tél. 03.85.30.41.67

Mme Monique Savey, infirmière

Tél. 06.81.92.07.79

**Centre de Soins en Addictologie
à BOURG-EN-BRESSE (01000)**

Recherche

Médecin temps partiel 70% en CDI.

Rémunération selon CCN 66

Travail en équipe pluridisciplinaire

Expérience en addictologie appréciée

Renseignements complémentaires :

Direction du CASPA

(Centre de Soins, d'Accompagnement
et de Prévention en Addictologie)

114 bis bd de Brou - Tél. 04.74.2336.61

e-mail : anpaa01@anpaa.asso.fr

Adresser les candidatures :

Monsieur le Directeur Régional-Auvergne
Rhône-Alpes

ANPAA, 9 quai Jean Moulin, 69001 LYON

(Association Nationale de Prévention
en Alcoologie et Addictologie)

anpaa01@anpaa.asso.fr

**Foyer d'Accueil Médicalisé Romans Ferrari
de ROMANS (01400)**

Recherche **médecin généraliste temps partiel**
(10h30/semaine)

Suivi médical de 41 adultes polyhandicapés

Équipe soignante pluridisciplinaire

Contact : Mme Caroline Leymarie, directrice

Tél : 04.74.42.23.90 - 06.65.17.05.03

e-mail : caroline.leymarie@romansferrari.fr

Établissement d'Accueil du jeune enfant (EAJE)

Recherche

Médecin référent (MONTREVEL-EN-BRESSE,
CONFRAŅON, ST TRIVIER-DE-COURTES)

10 heures par an et par structure : vacances
effectuées par un ou plusieurs médecins

Contact : Mme Isabelle Basset Jaquinod

Tél. 04.74.25.82.53

Grand Bassin de BOURG EN BRESSE (CA3B)

3, avenue d'Arsonval, CS 88000,

01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Contact : Tél. 04.74.24.75.15

e-mail : courrier@ca3b.fr-www.ca3b.fr

Maison Médicale de CHAZEY-SUR-AIN (01150)

Recherche **un second médecin généraliste**

Équipe soignante : infirmières, kinésithérapeute,
orthophoniste, psychothérapeute, diététicienne

Contact : Dr Bernard Ballin

Tél. 04.74.61.92.50

e-mail : docteur.ballin.bernard@orange.fr

**Pôle de santé CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE
(01400)**

Recherche

Médecin généraliste pour un remplacement

régulier de 2 à 3 jours par semaine
du 5 octobre 2020 au 15 février 2021.

Équipe soignante pluridisciplinaire

Contact : Dr Pauline Deprez

Tél. 06.76.53.93.45

e-mail : paulinedeprez@gmail.com

**Service de Contrôle Médical
de la MSA Ain-Rhône (Mutualité Sociale
Agricole) site de BOURG-EN-BRESSE (01000)**

Recherche

Médecin conseil à temps plein

Contact : Dr Denis Martin, médecin conseil chef et
coordonnateur régional

Tél. 04.78.92.63.22 - 06.76.17.39.74

e-mail : martin.denis@ain-rhone.msa.fr

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET : www.conseil01.ordre.medecin.fr

Mouvements de tableau

(de janvier 2020 à juin 2020)

INSCRIPTIONS

- Dr Laurent ARNAUD, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre de Santé du Pays de Gex, GEX
- Dr Alessandra CALABRIA-HERMANN, sp. en PSYCHIATRIE, exerce à l'établissement de santé de CHANAY
- Dr Fared EL NAYEF, sp. en RHUMATOLOGIE, exerce au Centre Hospitalier du Haut Buguey, OYONNAX
- Dr Marco GAMBIRASIO, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH de Fleury, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Louise HAUTIN, sp. en PÉDIATRIE, exerce au Centre de Rééducation Romans Ferrari, MIRIBEL
- Dr Olivier JACQUIN, qualifié spécialiste en MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION, exerce à la Clinique Convert, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Madelina MAFTEI ANTONEAG, qualifiée spécialiste en DERMATOLOGIE, exerce au Centre Hospitalier du Haut Buguey, OYONNAX
- Dr Anna Lisa MARINARI, sp. en CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES, exerce au Centre Hospitalier de Fleury, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Isabelle MORTUREUX, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de Fleury, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Marion POUILLAT, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur libéral du Docteur TOUSSAINT, TRÉVOUX
- Dr Xavier RAULT, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installé à la maison de santé de FEILLENS
- Dr Renaud TAVERNIER, sp. en MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION, exerce au Centre de Rééducation Romans Ferrari à MIRIBEL
- Dr Rechana VONGTHILATH, sp. en PNEUMOLOGIE, réside dans l'Ain, sans exercice
- Dr Ruta ZAKAREVICIUTE, sp. en MÉDECINE INTERNE, exerce au CH de Fleury, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Clotilde BURTE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaboratrice libérale des Docteurs HOBEIKA et MIGLIORE, REPLONGES
- Dr Thomas CASTEL, sp. en CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIE, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU-EN-BUGEY
- Dr Pauline SABRI, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur libéral des Docteurs FAUCONNET et HAUSSEGUY, MASSIEUX
- Dr Clément MAAGD, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, domicilié à MARSONNAS, fait des remplacements
- Dr Emmanuelle VIEILLE, sp. en ANESTHÉSIE RÉANIMATION, exerce au Centre Hospitalier de Fleury, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Marie MALIDIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur libéral du Dr MAZARD à MIRIBEL
- Dr Hélène LEPART, sp. en GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE, exerce au Centre Hospitalier de Fleury, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Marion DUPUIS, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE
- Dr Sophie GUIBOT, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre de Santé du Pays de Gex, GEX
- Dr Nicolas TEBOUL, qualifié en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre de Santé du Pays de Gex, GEX
- Dr Modesta SIDARAVICIUTE, sp. en ANESTHÉSIE RÉANIMATION, réside à DIVONNE-LES-BAINS, fait des remplacements
- Dr Pauliina BONGIOVANNI, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier du Pays de Gex, GEX
- Dr Céline PATIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain, BOURG-EN-BRESSE

- Dr Mathilde PEILLON, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce à l'Unité Albarine du Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE
- Dr Isabelle FAURIE, sp. en RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE, a intégré la SELARL IMAGERIE MÉDICALE DES CHÂTEAUX FORTS, AMBERIEU-EN-BUGEY

MÉDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE, SALARIÉE OU HOSPITALIÈRE

- Dr Marielle PERRICHON-REDIN
- Dr Ghassan KHALIFEH
- Dr Bernadette BONTIKOUS
- Dr Martine PAVIER-JOUVENT
- Dr Dominique PETITJEAN
- Dr Gérard JOURDREN
- Dr Dominique GOIRAN
- Dr Claire SCHERER
- Dr Catherine AMBROISE

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ

- Dr Bernard DESDET
- Dr Odile GUILLEREAULT
- Dr Annie BLANC
- Dr Claude BERBET
- Dr Dominique DARMEDRU
- Dr Anne PULITO
- Dr Isabelle CAVARD
- Dr Gérard FOURNEL
- Dr Michel VALETTE
- Dr Jean-Bernard PAULHAC
- Dr Brigitte FLEURY
- Dr Christian COMBRE
- Dr Dominique PAULINE-BALAS
- Dr Patrick LENOBLE
- Dr Marc CHAUDET
- Dr Philippe MAHIER
- Dr Bénédicte QUELARD
- Dr Roger COLLARD
- Dr Brigitte DEGAND
- Dr Marc VITAL DURAND
- Dr Antoine DUQUENNE
- Dr Philippe MOREL
- Dr Jean-Pierre GOYARD
- Dr Roland GAUDIN
- Dr Régis THERME
- Dr Michèle ANTONIN-GRUSS

TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- Dr Anne FROBERT, radiée de l'Ain le 05.12.2019 pour un archivage au Conseil National
- Dr Marc BREMOND, radié de l'Ain le 20.12.2019 pour un archivage au Conseil National
- Dr Anne-Laure HEBERT-PONCET, radiée de l'Ain le 23.12.2019 pour le JURA
- Dr Anne ROBERT, radiée de l'Ain le 31.12.2019 pour un archivage au Conseil National
- Dr Jean-Charles BONNARD, radié de l'Ain le 14.01.2020 pour la SAÔNE-ET-LOIRE
- Dr Marie-Pascale CHEVALIER-SABATIER, radiée de l'Ain le 21.01.2020 pour la SAÔNE-ET-LOIRE
- Dr Michel ROCHE, radié de l'Ain le 10.02.2020 pour le RHÔNE
- Dr Noémie ARNOUIL, radiée de l'Ain le 12.02.2020 pour le RHÔNE
- Dr Géraldine MAUJEAN, radiée de l'Ain le 14.02.2020 pour le RHÔNE
- Dr Delphine MARTINEZ, radiée de l'Ain le 14.02.2020 pour la RÉUNION
- Dr Christine BACHELLIER, radiée de l'Ain le 19.02.2020 pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Aziz RAMOUL, radié de l'Ain le 02.03.2020 pour le RHÔNE

- Dr David MOURIESSE, radié de l'Ain le 13.03.2020 pour le RHÔNE
- Dr Fatima HAMDANE, radiée de l'Ain le 17.03.2020 pour le JURA
- Dr Anne PULITO, radiée de l'Ain le 20.03.2020 pour un archivage au CNOM
- Dr Louis-Patrick BARBE, radié de l'Ain le 27.03.2020 pour le RHÔNE
- Dr Dominique PAULINE-BALAS, radiée de l'Ain le 10.04.2020 pour la SAVOIE
- Dr Raphael DAUPHIN, radié de l'Ain le 24.04.2020 pour le PUY DE DÔME
- Dr Carole FINCK, radiée de l'Ain le 28.04.2020 pour le JURA
- Dr Pierre BERTRAND, radié de l'Ain le 30.04.2020 pour la HAUTE-SAVOIE
- Dr Guillaume MACE, radié de l'Ain le 06.05.2020 pour la SAÔNE-ET-LOIRE
- Dr Marion BOUTY, radiée de l'Ain le 20.05.2020 pour le RHÔNE
- Dr Calypso JANY, radiée de l'Ain le 27.05.2020 pour le RHÔNE
- Dr Doriane BIANCHERI, radiée de l'Ain le 23.05.2020 pour le RHÔNE
- Dr Magali MARTIGNE, radiée de l'Ain le 02.06.2020 pour la LOIRE-ATLANTIQUE
- Dr Dorothee BOISSEAU, radiée de l'Ain le 03.06.2020 pour la LOIRE-ATLANTIQUE
- Dr Vladan KLOS, radié de l'Ain le 11.06.2020 pour la SAVOIE
- Dr Zuzana KLOSOVA, radiée de l'Ain le 10.04.2020 pour la SAVOIE
- Dr Cristina MASERAS, radiée de l'Ain le 22.06.2020 pour la HAUTE-VIENNE

INSCRIPTION DE SOCIÉTÉ

- SELARL dénommée « SELARL MUNIZ » – 23.06.2020

RADIATIONS DE SOCIÉTÉS

- SCP DES DOCTEURS FOUILLET ET BERTRAND – 30.04.2020
- SELARL DU DOCTEUR BLONDEL – 01.04.2020

QUALIFICATIONS

Commission nationale de 1^{ère} Instance de Qualification de spécialiste en psychiatrie

- Dr Sybil PETROP
- Dr Althéa Maria JOHN

De plein droit :

En médecine générale :

- Dr Isabelle MORTUREUX
- Dr Marion POUILLAT
- Dr Clément MAAGD
- Dr Marie MALIDIN
- Dr Marion DUPUIS
- Dr Céline PATIN
- Dr Mathilde PEILLON

Au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

En dermatologie et vénérologie :

- Dr Madelina MAFTEI ANTONEAG

En médecine générale :

- Dr Paulina BONGIOVANNI

DIPLÔMES ENREGISTRÉS

- Dr Catherine JOLLY, titulaire d'une capacité de médecine de gériatrie

DÉCÈS

- Dr Marie-Hélène ROLLET, décédée le 4 janvier 2020
- Dr Angèle POCHON, décédée le 27 mars 2020
- Dr Philippe DOTT, décédé le 18 avril 2020
- Dr Gilbert BADOUX, décédé le 3 mai 2020

Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Membres du bureau

Président



Dr Robert LACOMBE LAGNIEU
Généraliste retraité

Président d'honneur



Dr Jacques RASCLE OYONNAX
Gynéco-Obst. retraité



1^{er} Vice-Président



Dr Hervé ARNOULD BOURG EN BRESSE
Chirurgien-Orthopédiste

2^e Vice-Président



Dr Loïc BIOT BOURG EN BRESSE
Anesthésiste réanimateur

3^e Vice-Président



Dr Bernard BOCQUET BOURG EN BRESSE
Médecine Interne - retraité

4^e Vice-Présidente



Dr Marie-Françoise MASSON SEYER ST DENIS LÈS BOURG
Généraliste

CONSEIL DE L'AIN ORDRE DES MEDECINS

11, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE

- ☐ Tél. 04 74 23 07 14
- ☐ Fax : 04 74 24 61 31
- ☐ E.mail : ain@01.medecin.fr
- ☐ www.conseil01.ordre.medecin.fr

Secrétaire Générale



Dr Monique PELLETIER BOURG EN BRESSE
Généraliste retraitée

Trésorier
Conseiller régional



Dr Jacques BARADEL MAILLAT
Généraliste retraité

Membres titulaires

- ☐ Dr. BOIS Elodie
- ☐ Dr. BRIQUE Serge
- ☐ Dr. CAVAILLES Catherine
- ☐ Dr. DESBIEZ Marin
- ☐ Dr. DUPLESSY Lilie
- ☐ Dr. ERRARD Claude
- ☐ Dr. FOREST Gilles
- ☐ Dr. GUERRIER Béatrice
- ☐ Dr. NICOLAJ Denis
- ☐ Dr. PARRENIN Andrée

BOURG EN BRESSE
BOURG EN BRESSE
SAINT JEAN SUR VEYLE
BOURG EN BRESSE
PRIAY
AMBERIEU EN BUGEY
AMBERIEU EN BUGEY
BOURG EN BRESSE
MEILLONNAS
VILLEREVERSURE

Gynécologue-Obstétricien
Neurologue
Ana.path. - retraitée
Médecine Vasculaire
Généraliste
Généraliste
Chirurgien Vasculaire
Gastro-entérologue
Médecin du Travail - retraité
Généraliste - retraitée

Membres suppléants

- ☐ Dr. BALAMOU Christian
- ☐ Dr. CABA Silvia
- ☐ Dr. CELESTIN Christian
- ☐ Dr. CHAFIQ Mohamed
- ☐ Dr. HERVE Guylain
- ☐ Dr. JACQUET-FRANCILLON Sylvie
- ☐ Dr. LA FAY Thierry
- ☐ Dr. LAPIERRE Isabelle
- ☐ Dr. POLICON Jean-Claude
- ☐ Dr. VIGANO Pierre-André

BOURG EN BRESSE
THOISSEY
AMBERIEU EN BUGEY
OYONNAX
BOURG EN BRESSE
BOURG EN BRESSE
AMBERIEU EN BUGEY
BOURG EN BRESSE
SERRIERES DE BRIORD
SAINT GENIS POUILLY

Médecin de dépistage
Gérialte
Gynécologue-Obstétricien
Gastro-entérologue
Médecin Conseil
Médecin Territorial
Chirurgien
Médecin Conseiller Technique
Généraliste - retraité
Gynéco.Obstétricien - retraité

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance 32 av. Alsace-Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE	Président du Tribunal Procureur de la République : M. Christophe RODE	04.26.37.73.00 fax. 04.74.42.69.40
Commissariat de Police Rue des Remparts - 01000 BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	04.74.47.20.20
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère - 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	04.72.34.74.00
Cellule Téléphonique d'Orientation (CTO) joignable 24 heures/24 et 7 jours/7 Centre Psychothérapique de l'Ain		04.74.52.29.89 04.74.52.29.11
Conseil départemental DGA Solidarité 13, avenue de la Victoire 01012 BOURG EN BRESSE	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernardette DABOUT-NICOLAS	04 74 32 58 72 catherine.hamel@ain.fr 04 74 32 33 10 sylvie.jacquet-francillon@ain.fr 04 74 32 58 56 bernadette.dabout-nicolas@ain.fr
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Didier POURRET	04.37.62.15.28 fax. 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	0805 62 01 33 fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Entraide (Écoute et assistance aux médecins)	Conseil national de l'Ordre	0800 288 038
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ÉTIENNE : Dr. Roger OULLION	04.72.11.91.01 04.76.76.93.03 04.77.12.73.73
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.32.27.12
Veille sanitaire de l'Ain		0 810 224 262
CPAM Professionnels de Santé		0 811 910 009
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour – 01000 BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2 ^{ème} étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	04.74.45.84.45
Équipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Vianney PERRIN	04.74.45.45.00
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.52.28.56 fax. 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	04.74.45.45.11
Médecine Scolaire Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr. Isabelle LAPIERRE Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	04.74.21.29.28 fax. 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG EN BRESSE 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	04.37.62.15.60 fax. 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.01 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	04.74.23.36.61 fax. 04.74.23.02.27 anpaa01@anpaa.asso.fr
Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN) 14 rue de l'École - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Sandra LOUIS	04.74.52.27.30